

20 novembre 2020

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 000 000 de francs destiné à la réalisation d'interventions artistiques dans l'espace public et aux acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

L'objet sus-mentionné a été renvoyé à la commission des arts et de la culture lors de la séance du 6 octobre 2020. Il a été traité lors des 2 et 16 novembre 2020 sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laura Kiraly que nous remercions de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 000 000 de francs destiné à la réalisation d'intervention artistiques dans l'espace public et les acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de huit annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

Séance du 2 novembre 2020

Audition de M. Kanaan, chef du département de la culture et de la transition numérique, de Carine Bachmann, directrice du département de la culture et de la transition numérique, de M^{me} Virginie Keller, cheffe de service, et de M^{me} Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle

M^{me} Keller présente le crédit de 4 000 000 de francs pour la réalisation d'interventions artistiques dans l'espace public et d'acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025.

Rappel historique: Le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) a été créé en 1950. Il est constitué aujourd'hui de presque 300 œuvres d'art intégrées à l'architecture ou placées dans l'espace public, de près de 3000 dessins, gravures, peintures, photographies, sculptures, installations, et de plus de 1500 œuvres vidéo/multimédia.

Le FMAC est placé sous la responsabilité du Service culturel du département municipal en charge de la culture (SEC). Ses missions sont:

- inscrire et développer l'art contemporain dans l'espace public de la Ville de Genève et sur les édifices publics;
- constituer, gérer, conserver et valoriser une collection patrimoniale représentative de l'art contemporain à Genève;
- favoriser l'accès à l'art contemporain;
- soutenir la scène artistique locale.

Pour mémoire, de 1950 à 2017, le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) disposait d'un compte spécifique. L'alimentation de ce fonds était réalisée par l'allocation d'un pourcentage prélevé sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices propriétés de la Ville de Genève (entre 1% et 2%). Suite à la modification des normes comptables MCH2, ce prélèvement automatique a été supprimé. Il est remplacé par le vote pluriannuel de crédits d'investissement. Le 10 avril 2018, le Conseil municipal a voté le crédit d'investissement (PR-1294 – 175^e) à hauteur de 2 700 000 francs pour permettre au FMAC de poursuivre ses missions sur les années 2018 à 2020. Sur la répartition des enveloppes budgétaires votées pour les trois ans est la suivante (synthèse de l'estimation): Projets d'art dans l'espace public 1 200 000 francs (45%) Acquisition d'œuvres 1 200 000 francs (45%) Rénovation des œuvres mobiles et dans l'espace public 300 000 francs (10%) Budget total TTC de 2 700 000 francs (100%).

L'application de ces nouvelles normes comptables a induit une révision des anciennes bases réglementaires du FMAC, soit l'Arrêté créant le «Fonds muni-

cipal d'art contemporain de la Ville de Genève» LC 21 253, voté par le Conseil municipal avec les dernières modifications le 20 mars 2018, ainsi que le «Règlement d'application du Fonds municipal d'art contemporain» LC 21 251, adopté par le Conseil administratif le 23 mai 2018. Ce nouvel environnement réglementaire a par ailleurs été complété par une réorganisation des commissions de préavis. Ainsi, trois commissions consultatives distinctes composées d'expert-e-s dans leur domaine spécifique ont été mises en place : pour les soutiens à la création, pour l'acquisition d'œuvres mobiles et pour les projets d'œuvres d'art dans l'espace public.

Lors de la précédente législature, la proposition PR-1294 prévoyait une enveloppe de 900 000 francs. Cette dernière a été réduite pour l'actuelle législature à 800 000 francs par an. (800 000 francs / an x 5 ans = 4 000 000 de francs). A l'époque, le montant de 900 000 francs était découpé en 3 missions: 400 000 francs pour les projets d'art public, 400 000 francs pour les acquisitions pour la collection d'œuvres mobiles et 100 000 francs pour la restauration et l'entretien des œuvres d'art. A noter que ce dernier montant (100 000 francs) a été déplacé dans le budget de fonctionnement.

La proposition PR-1426 (Projets d'art dans l'espace public et acquisition d'œuvres) pour 2021-2025, représente une somme de 4 000 000 de francs pour cinq ans.

Suite à la requête de la DFIN, une mise en conformité a été effectuée avec le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes. Le montant de restauration des œuvres de la collection, inclus dans la proposition PR-1294 (100 000 francs par année), n'est plus pris en compte dans cette nouvelle PR-cadre. M^{me} Keller mentionne que cette dépense, liée à une mission du FMAC, pourrait engendrer un dépassement sur les lignes de fonctionnement.

M^{me} Keller présente un bref bilan de la proposition PR-1294 pour 2018-2020. (Voir document de présentation CARTS).

M. Kanaan précise que le domaine des arts contemporains se trouve dans la catégorie des investissements. Il mentionne expressément l'absence de frais supplémentaire sur les crédits d'investissement lors de la précédente législature.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce que l'on entend par «art contemporain».

Elle précise que l'art contemporain est «l'art qui se fait aujourd'hui» sans préférence d'esthétique.

Une commissaire questionne sur le changement de méthode et l'abandon de la présentation en pourcentage.

M. Kanaan répond que sur le plan pratique le système du pourcentage du fonds fonctionnait très bien. Ce fonds permettait une autonomie complète au département.

Toutefois, il était sujet à de nombreuses variations de montant selon l'importance des travaux en cours (d'où la fluctuation des pourcentages). La planification par proposition permet de stabiliser l'alimentation du fonds. M^{me} Keller rappelle que des commissions indépendantes composées de personnalités reconnues dans le milieu de l'art sont désignées pour choisir les projets d'art public et les acquisitions. Toutes les informations (date des réunions, critères, dispositif) sont disponibles sur le site Internet du service culturel. M^{me} Keller signale aussi que des projets d'art public ont pu émaner de propositions du Conseil municipal.

Une commissaire demande si le Geneva LUX bénéficie d'une ligne budgétaire.

M. Kanaan répond que le FMAC est devenu partenaire du Geneva LUX pour que des œuvres d'artistes locaux y soient présentées.

Une commissaire questionne quant à la destinée des œuvres qui se trouvent dans le dépôt. Elle demande si la collection pourra être ouverte au public.

M^{me} Keller répond que la Ville n'est pas curatrice de la collection. Cependant, les œuvres, via des curateurs, sont régulièrement exposées à l'étranger ou dans les musées genevois. Des œuvres sont également présentées à l'occasion de manifestations ou prêtées. Enfin, suite au déménagement au Carré-Vert, le département réfléchit à des projets de collaboration avec des artistes ou des curateurs pour valoriser la collection. M^{me} Keller explique que les dépôts ne sont pas des lieux d'exposition pour des raisons de sécurité et de logistique.

Une commissaire questionne sur la fixation des prix des œuvres contemporaines. Elle demande comment la Ville se positionne face à la spéculation dans le domaine de l'art.

M^{me} Keller explique que l'art est soumis aux lois du marché. Un artiste connu vendra ses œuvres plus chères qu'un artiste moins connu. M. Kanaan rassure en disant que les commissions sont attentives à ces problématiques. Recevant les préavis des commissions, il observe que ceux-ci sont le plus souvent en faveur de jeunes artistes plutôt que d'artistes trop connus.

Une commissaire questionne la publication de la liste des membres de la commission.

M^{me} Keller répond que la liste des membres de la commission est publiée sur le site de la Ville de Genève.

Une commissaire demande si la commission a reçu des plaintes/demandes d'artistes.

M^{me} Keller répond que cela peut arriver.

Une commissaire fait remarquer qu'en termes de communication la présentation en pourcentage pourrait être plus adéquate.

M. Kanaan rappelle que jusqu'à cette année la jauge annuelle des investissements était de 130 000 000 de francs. Le Conseil administratif a décidé de l'augmenter à 180 000 000 de francs. Les pourcentages n'étaient pas prélevés sur tous les crédits et les sommes étaient variables selon les années. L'avantage de la proposition présentée ce soir est sa régularité.

M. Kanaan ajoute qu'un bilan sera effectué en printemps 2021 pour discuter des aspects de communication.

Un commissaire demande si la mise en dépôt des œuvres est éternelle ou si la collection peut être vendue.

M^{me} Keller explique que la collection est considérée comme «inaliénable». L'enjeu est qu'elle soit exposée le plus possible en prêt, en exposition ou en coproduction. L'idée du fonds pour une collectivité est de rappeler la mémoire historique de l'art d'une Cité ou d'une région.

Une commissaire demande si le montant de 800 000 francs est uniquement dédié à l'achat.

M^{me} Keller confirme. Le montant de 800 000 francs se compose d'un montant de 400 000 francs pour les acquisitions et d'un montant de 400 000 francs pour les projets dans l'espace public.

Elle demande encore si le montant de 100 000 francs a été voté récemment dans le budget.

M. Kanaan répond que pour des raisons d'arbitrage budgétaire, le budget de l'unité d'art visuel n'a pas encore été étoffé de l'augmentation de 100 000 francs.

Une commissaire questionne sur un risque de doublon avec les communes et le Canton dans la valorisation des œuvres et un risque de manque de cohérence.

M. Kanaan répond que la volonté d'une politique d'art contemporain est un réflexe marquant d'une commune qui grandit. Il explique que les communes de Meyrin, de Carouge ou de Plan-les-Ouates ont des acquisitions limitées par rapport à celles du Canton et de la Ville.

Vu l'heure tardive, le vote de cette proposition est reporté à une séance ultérieure.

Séance du 16 novembre 2020

Lors de cette séance, satisfaits de la présentation du département et des réponses à leurs questions, les commissaires de la CARTS ont voté à l'unanimité des membres présents la proposition PR-1426 pour une somme de 4 000 000 de francs pour cinq ans.

Annexe: – PR-1294 d'investissement du FMAC pour la période 2018-2020
– présentation Powerpoint des auditionnés

PR-1294 D'INVESTISSEMENT DU FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN (FMAC) DE CHF 2'700'000.- POUR LA PERIODE 2018-2020

Bilan intermédiaire à l'attention du Conseil Municipal - Etat de situation au 31 décembre 2019

REPÈRES :

1. INTRODUCTION	p. 1
2. ACQUISITIONS – POINT DE SITUATION	p. 2
3. PROJETS D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC – POINT DE SITUATION	p. 5
4. RENOVATIONS – POINT DE SITUATION	p. 10
5. CONCLUSION	p. 11

1. INTRODUCTION

Pour mémoire, de 1950, date de sa création, à 2017, le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) disposait d'un compte figurant au bilan de la Ville de Genève, expressément prévu et décrit dans l'arrêté PR-592 du 16 décembre 2008 (LC 21 253). L'alimentation de ce fonds était réalisée par l'allocation d'un pourcentage prélevé sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices propriétés de la Ville de Genève. Cette alimentation a connu des variations liées à la fluctuation du pourcentage prélevé (entre 1% et 2%) et du périmètre concerné.

Le 10 avril 2018, le Conseil municipal a voté le crédit d'investissement (PR-1294) lié à la mise en application des nouvelles normes comptables fédérales MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) pour permettre au FMAC de poursuivre ses missions concernant la politique d'art dans l'espace public ainsi que le développement et la conservation de sa collection patrimoniale d'art contemporain.

Proposition CA au CM - PR-1294 - 175ème (2017-2018) du 13 mars 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 700 000 francs pour les projets d'art dans l'espace public, pour les acquisitions d'œuvres de la collection du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et pour les rénovations d'œuvres mobiles et dans l'espace public pour les années 2018 à 2020.

La répartition des enveloppes budgétaires votées pour les 3 ans est la suivante (synthèse de l'estimation) :

Projets d'art dans l'espace public	CHF 1 200 000 (45%)
Acquisition d'œuvres	CHF 1 200 000 (45%)
Rénovation des œuvres mobiles et dans l'espace public	CHF 300 000 (10%)
<u>Budget total TTC</u>	<u>CHF 2 700 000 (100%)</u>

L'application de ces nouvelles normes comptables a également nécessité une révision des anciennes bases réglementaires du FMAC, soit l'Arrêté créant le « Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève » LC 21 253, voté par le Conseil municipal avec les dernières modifications le 20 mars 2018, ainsi que le « Règlement d'application du Fonds municipal d'art contemporain » LC 21 251, adopté par le Conseil administratif le 23 mai 2018.

Ce nouvel environnement réglementaire a encore été complété par une réorganisation des commissions de préavis dans le domaine des arts visuels, par analogie aux autres domaines artistiques sous la responsabilité du Service culturel (SEC) de la Ville de Genève. Ainsi, trois commissions consultatives distinctes composées d'expert-e-s dans leur domaine spécifique ont été mises en place pour les soutiens à la création, l'acquisition d'œuvres mobiles et les projets d'œuvres d'art dans l'espace public, les deux dernières concernant le budget de la PR-1294.

Arrivé aux deux tiers de la période que couvre la PR-1294 (2018-2020), un point de situation sur ce nouveau cadre budgétaire qui définit les objectifs et la stratégie du FMAC pour chaque catégorie concernée (acquisition d'œuvres mobiles, projets d'art public ainsi que la rénovation des œuvres mobiles et d'art public) est dressé à l'attention du Conseil Municipal et est l'objet de ce document.

2. ACQUISITIONS D'OEUVRES MOBILES – POINT DE SITUATION

Une commission consacrée spécifiquement aux acquisitions d'œuvres mobiles (y compris la vidéo) a ainsi été constituée et, depuis 2019, se réunit deux fois par an – en lieu et place des six séances annuelles qui faisaient office précédemment et qui regroupaient tous les domaines de la création en art contemporain : art public, acquisitions et soutien à la création. Avec la votation de la PR-cadre en avril 2018, la première séance de commission de l'année 2018 a été annulée, faute de budget disponible.

Suivant les missions du FMAC, les acquisitions d'œuvres mobiles sont réalisées auprès d'artistes actifs-ves à Genève ou au travers des galeries les représentant, d'associations et d'espaces indépendants ; quelques exceptions apparaissent liées à des projets spécifiquement réalisés pour Genève et à une actualité artistique (p.ex. les dessins de Lorenzo Mattotti réalisés pour une exposition au MEG).

En outre une attention particulière est portée sur les acquisitions vidéo (en lien avec le Fonds André Iten, collection d'envergure internationale de l'ancien Centre pour l'Image Contemporaine héritée par le FMAC en 2009), et des spécialistes de ce domaine ont rejoint la commission consultative. Ainsi, plusieurs importantes acquisitions vidéos d'artistes internationaux et historiques ont été réalisées ou sont en cours d'étude (les œuvres de Rosa Barba, Jeremy Deller, John Miller, Ben Rivers et de Ben Russell récemment acquises, Mike Kelley, Melik Ohanian, etc.).

Chaque année, le FMAC présente les œuvres entrées récemment dans sa collection pendant le salon d'art *artgenève*, et publie à cette occasion une plaquette recensant les acquisitions de l'année précédente qui est offerte au public.

Détails des acquisitions 2018 :

- DENERVAUD Guillaume: deux œuvres *Spiralo* et *HH Schématik*
- QIU Jie: trois dessins issus de la série *Dazibao*
- STETTLER Jérôme: sélection d'œuvres récentes, une installation *Eperdu* et sept monotypes
- CHEVALIER Jérémy : triptyque de la série *Bruit du papier*
- JULIER Pauline: trois films *Le miracle de la San Gennaro La mort de Pline L'Ancien et Observatoire*
- SAUSER-HALL Anne: trois films *Anfiteatro, En sueno#1, The Dark Side of the Moon* et d'un objet (*sans titre*)
- SCHMALZ Alan: quatre œuvres de la série *Doors*
- VERMOT François: quatre photographies (*sans titre*)
- 15 sculptures issues de l'exposition *Des Katchinas à l'ombre des barreaux*
- Collectif_Fact, SCHNEIDER Annelore et PIGUET Claude: vidéo *Aucun mur n'est silencieux*
- LARVEGO Elisa: vidéo *Territoris-territoires*
- LUTZ Christian: douze photographies issues de la série *Tropical Gift*
- MONTESINOS Elena: impression (housse de voiture) *Highway to Hell*
- TYKKA Salla: vidéo *Zoo*
- BARBA Rosa: vidéo *Somnium*
- DINBERGS Basile: 2 œuvres *Untitled (instruction III)* et *Les remèdes de fleurs du Dr. Bach*
- GRIVET Gaël: œuvre sonore *Talweg Vol.1*
- Carnets d'artistes : FARKAS Mirjana ; FIVAZ Fred ; DIDELOT Gustave ; TATOT Charles Hubert ; LEGUY Sylvain Aka Antoine CONTENT ; BAILLIF Oscar
- MACHIDA Keiko: Dessin (*sans titre*), Dessin *Parc (Balançoire)* ; Sculpture *Cerf enfant* ; Sculpture *Lapin enfant* ; Sculpture *Renard*
- TIRABOSCO Tom: dessin *Blue Hipster*
- MATTOTTI Lorenzo: conte " La mort marraine" composé de sept planches



Jeremy Deller, *Everybody in the place*, 2018



Jean-Marie Straub, *Gens du Lac*, 2018

Détail des acquisitions 2019 :

- Deux œuvres vidéo dans le cadre de la Biennale de l'image en mouvement : BELOUFA Neil, *Restored Communication*, WILLIAMS Eduardo et BLATT Mariano, *Parsi*
- DELLER Jeremy: vidéo *Everybody in the Place*
- HANIMANN Alex: trois caissons lumineux *Trapped*
- FLUMET Joëlle: une installation vidéo *Itinérance*
- MARGOT Marius: ensemble de 16 dessins issus de la série *Baigneurs*
- STRAUB Jean-Marie: deux vidéos *Proposta in quattro parti* et *Gens du Lac*
- ANTILLE, Emmanuelle : deux vidéos, *Wouldn't it be nice* et *Night For Day*
- BILLOTTE, Benoit : ensemble de cinq dessins, *The Moon*
- DAFFLON, Mathieu, deux peintures, *Zombie* et *Gaze Out*
- DUMOND, Camille : un film, *The escape*
- FOURNIER, Nicolas : deux ensembles de peinture issues de la série *Chutes et trouvailles*
- GACHET, Bastien : une vidéo, *000*
- GOËL, Véronique, une vidéo, *City Scape*
- HENTSCH, Jérôme, deux estampes, *Deadlines 2* et *3*
- HÜRZELER, Luzia : une vidéo, *Il Nonno*
- LIPPERT, Beat : cinq dessins, de la série *Comment prendre contact avec la réalité en utilisant l'art et un tapis volant*
- LUTHY, Jean-François : un dessin, *Lisière*
- MILLER, John : cinq powerpoint et une vidéo *In the Middle Walking in the City, Reconstructing a Public Sphere, The Ruin of Exchange, Primary Structures* (powerpoints) et *What is a Subject* (vidéo)
- RIVERS, Ben : un film, *Now, at last!*
- RUSSELL, Ben : un film, *Color-blind*
- SAUVIN, Rebecca : trois dessins, *sans titre*
- VAN SINGER, Vivianne : une installation, *Ephémères - monochromes*

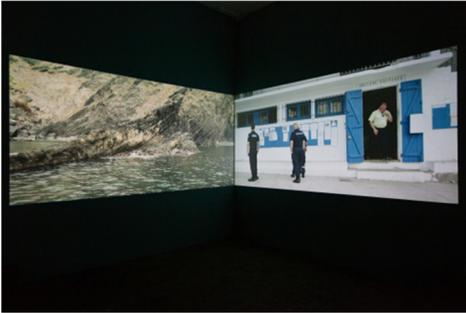
Voir livrets d'acquisition d'œuvres 2018 et 2019 en annexe du document.

Situation financière pour les acquisitions au 31.12.2019 (PR-cadre : CHF 1'200'000/3 ans)

Dépenses 2018 effectives :	195'590
Dépenses 2019 effectives :	347'242
Dépenses 2019 engagées :	127'003
Solde disponible pour 2020 :	530'165



Anonyme (Atelier des femmes, Prison de Champ-Dollon), *Katchinas*, 2015



Elisa Larvego et Simon Senn, *Territoris - territoires*, 2017



Lorenzo Mattotti, *La mort marraine*, 2018



Jérôme Stettler, *sans titre*, 2015



Keiko Machida, *sans titre*, 2012

3. PROJETS D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC – POINT DE SITUATION

Les projets d'art public sont tributaires de nouvelles constructions municipales, rénovations ou développements urbains, suite aux sollicitations du Département des constructions et de l'aménagement, des architectes, de motions, de réflexions/propositions de la commission, de partenaires tiers (privés, institutionnels, associatifs), etc. Ils dépendent par là-même de plusieurs facteurs en lien avec leurs différents contextes. La liste annexée au texte de la PR-1294 indiquait un certain nombre de projets potentiels. En fonction des nombreux facteurs qui les rendent difficiles à planifier de manière très précise, vu qu'ils s'inscrivent souvent dans le cadre d'un projet plus large et donc plus complexe, certains étaient à l'état d'ébauche, d'autres plus engagés. L'état des lieux ci-dessous présente et commente les projets en cours ainsi que ceux qui n'ont pas pu être réalisés.

Par ailleurs, le projet de la nouvelle gare des Eaux-Vives, dans le cadre du réseau Léman-Express (un concours qui a donné lieu à deux projets lauréats et donc à la réalisation de deux interventions artistiques), le plus conséquent en termes de périmètre et de budget, engage 2/3 du budget total de la PR-1294 (un montant d'environ 800'000.-) et nécessitera probablement un complément financier à prévoir sur la prochaine PR.

Les projets d'art public étant souvent dépendants du calendrier de réalisation des projets architecturaux dans lesquels ils s'insèrent, nous savons d'ores et déjà qu'ils ne seront pas tous terminés à la fin de la période prévue pour la PR-1294 telle que votée, mais celle-ci, à l'instar d'une PR pour les projets de construction, restera ouverte jusqu'à leur finalisation.

Les projets sont présentés dans l'ordre de la liste figurant dans la PR-Cadre :

Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges

Rénovation des installations techniques, interventions artistiques dans les chambres mortuaires, couloirs de circulations, etc.

Collaborations :

- Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire du Département de la cohésion sociale et de la solidarité ; Direction du patrimoine bâti et la Conservation du patrimoine architectural du Département des constructions et de l'aménagement ; les architectes mandataires Mentha Rosset Architectes ; un groupe de travail constitué de collaborateurs-trices du SPF (agents funéraires, conseillers-ères funéraires, adjoint aux chambres mortuaires, chef de convoi, gardien de cimetière), de l'association Kaly (deuil périnatal), de la maison Tara (lieu d'accompagnement en fin de vie), et de collaborateurs-trices de la morgue des HUG.

Etat de situation :

- Plusieurs séances ont lieu depuis juin 2017 avec le Service des pompes funèbres, les architectes, les représentant-e-s de la DPBA et dès juin 2019 avec le groupe de travail. Les espaces propices pour une intervention artistique ont été identifiés : chambres mortuaires, couloirs, une nouvelle chapelle et les espaces de circulation. A partir des éléments qui lui ont été transmis, la commission d'art public du FMAC a décidé de procéder à une commande directe pour ce contexte sensible et spécifique et a choisi de confier la réalisation de ce mandat à l'artiste genevoise Nathalie Wetzel.

Calendrier :

- juillet-novembre 2019 : constitution du groupe de travail et du jury, rédaction du règlement
- décembre 2019 : invitation de l'artiste
- automne 2020 : dépôt de la demande de crédit pour la rénovation (DPBA)
- dès printemps 2021 (en fonction des travaux du Centre funéraire) : réalisation du projet

Budget :

- CHF 200'000.-

Voie Verte

Promenade artistique sur un itinéraire de 22 km de mobilité douce d'Annemasse à Saint-Genis-Pouilly, passant par neuf communes genevoises. Projet à l'échelle de l'agglomération.

- Le projet sera éventuellement repoussé à la prochaine PR pour plusieurs raisons : il n'était pas suffisamment avancé pour s'intégrer à la Voie Verte (en cours de développement) et il nécessiterait une étude du contexte plus approfondie.

Geneva Lux (éditions 2018-2019-2020)

Festival Lumière, Festival Geneva Lux: à l'instar de celles de 2016 et 2018, deux œuvres lumineuses s'ajouteront à chaque édition au parcours du Geneva Lux et enrichiront la collection du FMAC.

Collaborations :

- projet piloté par le Département de l'environnement urbain et de la sécurité ; partenaires pour les projets artistiques : CGN, Bains des Pâquis.

Etat de situation :

- Le FMAC participe depuis 2016 à ce projet en commandant des œuvres spécifiques à des artistes genevois-es. L'édition 2018-2019 prévoyait une nouvelle production de l'artiste genevois Hervé Graumann ; celle-ci a dû être abandonnée en raison d'autorisations non obtenues.
- Trois œuvres ont été remontées et adaptées à de nouveaux sites lors de cette édition : *MAXIMA LUX VIRIDITAS* d'Elena Montesinos sur le plongeur des Bains des Pâquis ; *LightShip* d'Alexandre Burdin-François & Boris Edelstein sur un bateau de la CGN, *Roma Roma Roma* de Denis Savary en Vieille-Ville.
- La 4^{ème} œuvre du FMAC, créée pour Geneva Lux en 2016, *Pinta Cura* de Frédéric Post sur la place des Grottes, est devenue "pérenne" étant donné son succès auprès du public, son emplacement privilégié à l'entrée du quartier de Grottes et en face des voies CFF et son habillage sur mesure de la façade pignon.
- Dès l'édition 2019-2020, le format du festival est modifié pour passer à un événement de dix jours entre janvier et février, le festival prévoit de réinstaller les œuvres des années précédentes, en augmentant la programmation par des locations d'œuvres. Ainsi, le FMAC réinstallera *LightShip* sans produire de nouvelles œuvres.

Budget :

- Le projet datant de 2018, incluant un remontage des œuvres sur plusieurs années, le montant nécessaire pour ces remontages a été provisionné sur l'ancien compte de bilan (compte 2043.010 Fmac, montants engagés).

Périmètre du CEVA (concours 2e phase / réalisation)

Interventions artistiques dans le périmètre de la future gare des Eaux-Vives (lot BC et esplanade)

Collaborations :

- Direction du patrimoine bâti et Service de l'aménagement, du génie civil, et de la mobilité du Département des constructions et de l'aménagement ; les architectes mandataires Brauen Wälchli Architectes, MSV architectes urbanistes.

Etat de situation :

- Dès juillet 2017, lancement d'un concours international à deux tours. Premier jury le 24 janvier 2018 qui a sélectionné et invité 13 artistes (sur 140 dossiers de candidature) locaux-ales, nationaux-ales et internationaux-ales, à participer au 2ème tour.

- Le jury s'est réuni le 8 novembre 2018 et a choisi 2 projets : *Ecran Basse: Imagined cinematic extension under (and over) land areas* de Rosa Barba (I), situé sur la place basse des espaces publics, et *L'EAU VIVE* de Mai-Thu Perret (CH) pour l'espace de la piscine (centre sportif du « lot BC »).
- Les premières séances de coordination ont eu lieu en janvier 2019 avec l'AGCM, la DPBA, les architectes et les artistes.
- Les 2 projets sélectionnés par le jury (plutôt qu'un seul) ne pourront être financés totalement par la PR cadre : un complément pour celui de Mai-Thu Perret dont la réalisation est prévue pour 2024 (env. 120'000) sera demandé dans la prochaine PR-cadre

Calendrier :

- Janvier 2019 – juin 2020 : développement et adaptation des projets.
- 2023-2024 : réalisations (selon calendriers de l'AGCM – espace publics – et de la DPBA – Lot BC).

Budget :

- CHF 150'000.- pour le concours (rémunération des 13 artistes du 2ème tour ; rémunération du jury ; organisation ; divers).
- CHF 650'000.- (budget de production pour les deux projets retenus par le jury – budget en cours de réévaluation -; mandats architectes ; communication ; divers).

Neon Parallax, phase V

Développement et / ou renouvellement des néons du projet Neon Parallax (10 ans) sur la plaine de Plainpalais. Recherche de nouvelles toitures pour d'autres œuvres lumineuses et remplacement de certaines œuvres.

Collaborations :

- Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) qui engage un montant équivalent ; partenaires pour la mise à disposition des toitures : régies et propriétaires des différents immeubles

Etat de situation :

- Le jury a été mis en place ; deux immeubles ont été identifiés qui recevront les nouvelles enseignes artistiques ; un concours international sur invitation sera lancé pour sélectionner les deux projets à réaliser.

Calendrier :

- Décembre 2019 : lancement du concours
- Hiver 2020-2021: production

Budget :

- CHF 160'000.- (concours, production de 2 nouvelles œuvres-enseignes, communication, inauguration)

Biennale estivale d'ArtGenève, éditions 2018 et 2020

La Biennale de sculptures, exposition de sculptures contemporaines dans le parc des Eaux-Vives. Participation à la production et acquisition d'une nouvelle œuvre, commande d'une œuvre performative à une artiste locale et réactivation de l'œuvre de Denis Savary, Roma, Roma, Roma.

Collaborations :

- ArtGenève, MAMCO, Service des espaces verts.

Etat de situation :

- L'édition 2018 (*Sculpture Garden*) a donné lieu à un partenariat entre ArtGenève, le MAMCO et le FMAC, lequel a produit une performance de Martina-Sofie Wildberger, réactivé une performance de Denis Savary (collection du FMAC), soutenu la production d'une sculpture de Rasheed Araeen, participé à la communication, organisé une médiation et a prêté la sculpture d'Alexander Calder.

- Etant donné que le *Sculpture Garden* est une manifestation autonome, avec un comité et un curateur, l'édition 2020 ne fera pas partie des projets d'art public menés par le FMAC. Elle fait l'objet d'une demande de soutien à la création (ligne soutien aux manifestations et événements en arts visuels); une demande d'augmentation de cette ligne a été votée par le CM le 14 décembre 2019.

Budget :

- CHF 66'000.- pour l'édition 2018

**Situation financière pour les projets d'art dans l'espace public au 31.12.2019
(PR-cadre : CHF 1'200'000/3 ans)**

Dépenses 2018-2019 (effectives) :	245'602
Prévisions pour les projets engagés :	954'398
Total général (dépenses et engagés)	1'200'000

Autres projets d'art public réalisés ou en cours sur la période 2018-2020

Les projets suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, hors du budget de la PR 1294 mais sur les provisions de l'ancien compte de bilan du FMAC :

- *Sans titre* de John M. Armleder, en partenariat avec le FCAC dans le cadre du projet *ART&TRAM*, a été inauguré en septembre 2018 dans le Passage Montbrillant de la gare Cornavin.
- *The Wind You Never Felt* de Rudy Decelière, projet lauréat d'un concours mené en 2017 pour le Pavillon de la danse, en collaboration avec l'ADC et la DPBA, sera réalisé et inauguré avec le Pavillon au printemps 2021.

Le projet suivant est réalisé suite à un don de la Communauté arménienne de Genève à la Ville de Genève (collection FMAC) ; le concours a été organisé par le FMAC :

- L'installation *Les Réverbères de la Mémoire* de Melik Ohanian, dans le Parc Trembley, inaugurée en avril 2018.

Le projet suivant est réalisé suite à un don de la banque Mirabaud à la Ville de Genève (collection FMAC) dans le cadre de son bicentenaire :

- La sculpture *Moon* de Not Vital installée sur la pointe de la Plaine de Plainpalais, inaugurée en octobre 2019.



Moon, Not Vital, 2019
Photo © Jörg Brockmann



Roma, Roma, Roma, Denis Savary, 2018
Photo © Julien Gremaud



Neon Parallax, phase V en 2020-2021



Projet L'EAU VIVE, Mai-Thu Perret, 2018-2023
Simulation © Mai-Thu Perret



Projet Ecran Basse..., Rosa Barba, 2018-2023
Simulation © Rosa Barba



Projet The Wind You Never Felt, Rudy Decelière, 2017-2020
Simulation © Rudy Decelière



Sans titre, John M. Armleder, 2018
Photos © Serge Frühaut

4. RENOVATIONS – POINT DE SITUATION

La collection du Fonds d'art contemporain (FMAC) est aujourd'hui constituée de quelque 4'400 œuvres dont près de 300 sont situées dans le domaine public. La restauration et l'entretien de ce patrimoine font partie intégrante des missions du FMAC, selon l'article 1 c du règlement municipal du FMAC, «Rénover et valoriser la collection».

La liste des restaurations à effectuer transmise lors de l'élaboration de la PR Cadre est toujours d'actualité et certaines d'entre elles ont été entreprises ; toutefois, un certain nombre d'urgences, liées notamment à des prêts ou à des mesures à prendre sans délai (accident, dégât, entretien d'œuvres d'art public, etc.) modifie l'ordre de cette liste qui est ainsi réactualisée en permanence.

Par exemple les tableaux *Vermillion* et *Cadmium* de Marcia Hafif demandés en prêts pour une exposition au Mamco et qui ont dû être restaurés pour l'occasion ; l'œuvre lumineuse de Gunther Frentzel, *Laser-Klammer* (1995) a été restaurée et réactivée à la demande du Théâtre de Saint-Gervais, ce qui a permis de l'automatiser ; nettoyage et rénovation de l'œuvre de Hanswalter Graf, *Lockheed*, (1998-1999), en façade de l'Usine. La restauration de l'œuvre de Maurice Ruhe sur le rond-point de Plainpalais, d'un montant conséquent, a également dû être entreprise en urgence.

Il existe donc différents cas de figure, d'une part des urgences à traiter impérativement au risque de perdre définitivement l'œuvre ou liées à des modifications architecturales qui impliquent un déplacement, une réadaptation ou une transformation de l'œuvre, d'autre part des restaurations à mener à terme, qu'il s'agit de prévoir en amont mais qui sont de moindre urgence (p.ex. l'œuvre de Bao-Tri Nguyen-Phuoc, *Lune*, une restauration conséquente impliquant différents services et corps de métier, en cours d'étude).

Situation financière pour les rénovations au 31.12.2019 (PR-cadre : CHF 300'000/3 ans)

Dépenses 2018 effectives :	3'905
Dépenses 2019 effectives :	90'984
Dépenses 2019 engagées :	23'787
Prévisions restaurations 2020	181'324



Hanswalter Graf, *Lockheed*, (1998-1999)
Photos © Hanswalter Graf



Maurice Ruhe, Iraklion, 1981-1982
Photos AGCM

5. CONCLUSIONS

Le SEC, en charge de la gestion du FMAC, a mené une réforme importante en 2018 afin d'adapter les dispositifs de soutiens, d'acquisitions et d'art public aux nouvelles normes comptables fédérales MCH2. Cette réforme s'est concrétisée par l'adoption, par le CA et le CM, d'un Arrêté (LC 21 253), d'un Règlement d'application (LC 21 253.1) et du vote d'une PR-cadre d'investissement (PR 1294) couvrant la période 2018-2020. Elle a conduit à une clarification institutionnelle du domaine de l'art contemporain, distinguant les trois missions principales : soutiens à la création, médiation et les missions spécifiquement liées à la Collection (FMAC). Ce nouvel environnement réglementaire a été complété par une réorganisation des commissions de préavis dans le domaine de l'art contemporain, par analogie aux autres domaines sous la responsabilité du Service culturel et par la mise en adéquation des critères d'octroi.

En ce qui concerne la PR 1294, la maîtrise de ce nouvel environnement comptable a demandé un temps d'adaptation afin d'en maîtriser le fonctionnement, les contraintes et les limites. En effet, le principe d'un crédit d'investissement a sa propre logique et ses propres règles différentes de celles d'un compte de bilan.

Plusieurs questions liées notamment au périmètre des frais imputables dans les différentes enveloppes de la PR (plus spécifiquement pour les projets d'art dans l'espace public et les restaurations d'œuvres), la perméabilité des budgets entre les catégories et les années, la gestion des budgets pour des projets d'art dans l'espace public susceptibles de dépasser la temporalité d'une PR ont encore dû être abordées et réglées avec la DIRFIN. D'ailleurs, il faut encore préciser que certains projets d'art public ainsi que des restaurations prévues dans le cadre de la PR-1294, nécessitant une temporalité plus longue, ne seront pas terminés à la fin 2020 mais seront engagés à la fin de cette période ; cette PR restera ainsi ouverte pour les dépenses en cours et jusqu'à la finalisation des projets.

Cependant, après deux années d'utilisation, ce nouveau système, permet au FMAC de remplir ses missions telles que décrites dans le Règlement.

Lors de la rédaction de la prochaine PR, qui couvrira une période de cinq ans (2021-2025), il sera indispensable de préserver une certaine flexibilité dans le temps et le périmètre des projets d'art dans l'espace public et des restaurations d'œuvres, afin de répondre à de nouvelles sollicitations ou opportunités de projets (qui n'étaient pas connues au moment de la rédaction de la PR) ainsi que de rénover les œuvres selon les urgences qui se présentent.

Par ailleurs, un audit de performance concernant le FMAC et le FCAC a été mené par la Cour des comptes de février à octobre 2019. Le rapport a été rendu public le 7 novembre 2019 (<http://www.cdc-ge.ch/fr/Communications/Actualites/Audit-de-performance-du-Fonds-cantonal-d-art-contemporain-FCAC-et-du-Fonds-municipal-d-art-contemporain-de-la-Ville-de-Geneve-F.html>). Le DCS a accepté l'ensemble des recommandations émises par la Cour des comptes.

La nouvelle PR cadre sera déposée au Conseil municipal à l'automne 2020 et à cette occasion, les recommandations touchant au cadre réglementaire feront l'objet de propositions.

Enfin, la PR définit la stratégie en matière d'acquisitions d'œuvres, de restaurations et également d'art dans l'espace public du FMAC qui a toujours œuvré en conformité avec les buts légaux et missions tels que décrits dans les arrêtés et règlements qui se sont succédé depuis 1950. Dans ce sens, elle répond aux recommandations de la Cour des comptes.

Récapitulatif budgétaire :

Budget total voté le 10 avril 2018 TTC / CHF	2'700'000
Situation financière pour les <u>acquisitions</u> au 31.12.2019 (PR-cadre : CHF 1'200'000/3 ans)	
Dépenses 2018 (effectives) :	195'590
Dépenses 2019 (engagées et effectives) :	474'245
Prévisions :	530'165
Total budget acquisitions :	1'200'000
Situation financière pour les <u>projets d'art dans l'espace public</u> au 31.12.2019 (PR-cadre : CHF 1'200'000/3 ans)	
Dépenses 2018-2019 (effectives) :	245'602
Prévisions pour les projets engagés :	954'398
Total budget art public:	1'200'000
Situation financière pour les <u>rénovations</u> au 31.12.2019 (PR-cadre : CHF 300'000/3 ans)	
Dépenses 2018 (effectives) :	3'905
Dépenses 2019 (engagées et effectives) :	114'771
Prévisions restaurations 2020 :	181'324
Total budget rénovation :	300'000
Total budget PR-1294 :	2'700'000



Commission des arts et de la culture
2 novembre 2020

PR-1426 Crédit de 4'000'000 de francs:
réalisation d'interventions artistiques dans
l'espace public et acquisitions d'œuvres mobiles
pour la collection patrimoniale du Fonds
municipal d'art contemporain de la Ville de
Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025

1. Collection FMAC

FMAC

- 1950: création du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)
- La collection patrimoniale = «une petite histoire des arts visuels» de Genève en reflétant l'activité du milieu artistique
- Témoignage du rôle et de l'importance des artistes à Genève, du développement et de la diversité des pratiques et médiums artistiques, de même que de l'évolution du travail des institutions, associations et galeries qui œuvrent pour l'art contemporain
- Presque 300 œuvres d'art intégrées à l'architecture ou placées dans l'espace public, de près de 3000 dessins, gravures, peintures, photographies, sculptures, installations, et de plus de 1500 œuvres vidéo/multimédia

FMAC

Le FMAC est placé sous la responsabilité du service culturel du département municipal en charge de la culture (SEC).

Missions liées à la gestion du FMAC

Le SEC remplit les objectifs suivants en lien avec le FMAC :

- Inscrire et développer l'art contemporain dans l'espace public de la Ville de Genève et sur les édifices publics ;
- Constituer, gérer, conserver et valoriser une collection patrimoniale représentative de l'art contemporain à Genève ;
- Favoriser l'accès à l'art contemporain ;
- Soutenir la scène artistique locale.

2. Evolution de la base réglementaire

Evolution réglementaire

- **Jusqu'en 2017:** comptablement, le fonds était alimenté à l'origine par un pourcentage, qui a varié selon les contextes, prélevé sur les coûts des travaux publics. Un compte figurait au bilan de la Ville de Genève (PR-592 du 16 janvier 2008 (LC 21 253)).
- **1er janvier 2018:** application du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) à l'ensemble des services et institutions de la Ville de Genève. Le compte de bilan du FMAC a été qualifié comme fonds issu de fonds propres et classifié dans les fonds propres du bilan de la Ville de Genève. Plus possible de financer une dépense, même via un revenu de fonctionnement par ce compte de bilan.
- **20 mars 2018:** vote du CM de la modification de l'arrêté (LC 21 253) et du règlement d'application (LC 21 251) du FMAC = adaptation des dispositifs de soutiens, d'acquisitions et d'art public du FMAC aux nouvelles normes comptables MCH2, entraînant la requalification du compte de bilan et la redéfinition du cadre des missions du FMAC.

Evolution réglementaire

- « **Dépenses d'investissement** » : Réalisation, gestion et valorisation des projets d'art dans l'espace public ; acquisitions, gestion et la valorisation de la collection, (*précédemment aussi: restauration des œuvres*).
- **Transformation des dépenses prévues dans les PR de travaux publics:**
 - **PR pluriannuelle (base: durée de législature) de CHF 4.5 millions** pour un crédit d'engagement annuel de CHF 900'000, en moyenne par année.
- **10 avril 2018: vote du CM de la PR 1294: 1^{ère} PR** cadre de 2018 à 2020 de 2'700'000 francs: développement de la collection (réalisation de projets d'art public et acquisitions d'œuvres mobiles), de même que de la rénover.

3. PR- 1426: 2021-2025

PR- 1426: 2021-2025

- **4 millions pour 5 ans:** Projets d'art dans l'espace public et acquisition d'œuvres.
- Suite à la requête de la DFIN: mise en conformité avec le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes. Le montant de **restauration des œuvres** de la collection, inclus dans la PR-1294 (CHF 100'000 par année), n'est plus pris en compte dans cette nouvelle PR-cadre.
- **Obligation d'entretien des œuvres de la collection** = dépenses liées à cette mission engendreront probablement un dépassement sur les lignes de fonctionnements.

4. Bilan intermédiaire 2018-2020

PR- 1294 : 2018-2020

- **ACQUISITIONS D'OEUVRES MOBILES:**

- 2018: 21 acquisitions
- 2019: 22 acquisitions

- **PROJETS D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC**

Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges, Geneva Lux (éditions 2018-2019-2020) , Périmètre du CEVA (concours 2e phase / réalisation), Neon Parallax, phase V, Biennale estivale d'ArtGenève, éditions 2018 et 2020,

Autres: Passage Montbrillant, Pavillon de la danse, Moon sur la Plaine de Plainpalais

- **RENOVATIONS**

Ex: les tableaux Vermillion et Cadmium de Marcia Hafif ; l'œuvre lumineuse de Gunther Frentzel, Laser-Klammer (1995), l'œuvre de Hanswalter Graf, Lockheed, (1998-1999), l'œuvre de Maurice Ruhe sur le rond-point de Plainpalais,...

2018

Melik Ohanian, *Les Réverbères de la Mémoire*, 2010 – 2018 (installation dans l'espace public)



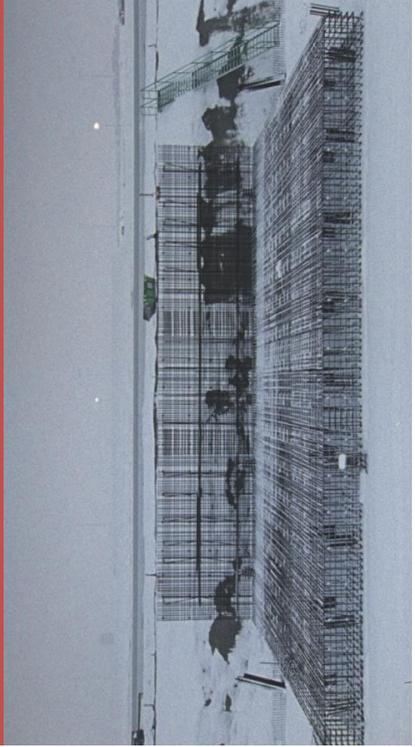
2018

- Guillaume Dénerveau, *HH Schématik 1° [série "HH Schématik"]*, 2018 (dessin)
- Gaël Grivet, *Talweg Vol. 1, 2018*, Installation sonore
- Collectif_fact, *Aucun mur n'est silencieux*, 2018 (video)



2018

- Rosa Barba, *Somnium*, 2011, (film)
- Keiko Machida, *Lapin enfant*, 2012 (sculpture)



2019



- Camille Dumond, *The escape*, 2019 (vidéo)
- Nicolas Fournier, *Centre culturel des technologies spatiales européennes, Ksvet, Slovénie [série "Chutes & Trouvailles"]*, 2019 (peinture à l'huile)

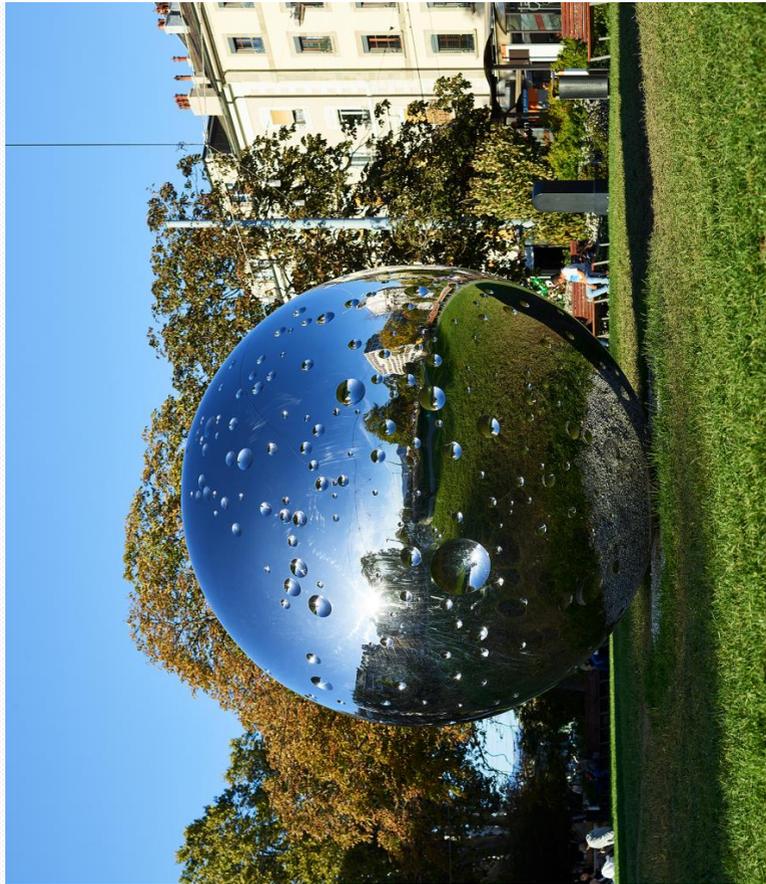
2019

- Beat Lippert, *Comment prendre contact avec la réalité en utilisant l'art et un tapis volant #5*, 2019 (transfert d'impression laser sur papier aquarelle)
- Vivianne Van Singer, *Ephémères - monochromes*, 2006 (installation)
- Sophie Calle, *Le tombeau des secrets*, 2016 (sculpture – installation dans l'espace public)



2019

**Not Vital, *Moon*,
2019 (sculpture
dans l'espace
public)**



2020

